



Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2013

SEANCE D'INFORMATION – extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas

Présents:

Mmes et MM.

Marie-Hélène Giraud	Cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM)
Hélène Crauste (PV)	
Yasmine Bani-Hachemi	Architecte-paysagiste, SAM, Ingénieure en mobilité, SAM
Yves Morel	Maison du quartier de la Jonction
Isabelle Toumi	Association des habitants de la Jonction

Excusés:

Mmes et MM.

Olivier Robert	Adjoint au Service des espaces verts (SEVE)
Colette Perrotet	Directrice de l'établissement scolaire Mail/Carl-Vogt
Jean-Baptiste Bosshard	Association des parents d'élèves de la Jonction
Nathalie Viretseidl	Maison de quartier de la Jonction

Distribution:

Aux présents et excusés / Mmes et MM.

Nicolas Betty	Chef du Service du génie civil (GCI)
Georges Vollet	Ingénieur, GCI

1 – PRÉSENTATION DU PROJET D'EXTENSION DU PARC *voir plan en annexe*

Le projet d'extension du parc Gourgas se fera dans le même esprit que le parc. Il augmentera la surface de parc de 3'000 m². Le parc passera ainsi de 8'000 à 11'000 m².

Actuellement, les rues sont équipées d'aménagements provisoires dans l'attente du projet définitif d'extension du parc.

Le projet définitif propose de :

- installer des bulles engazonnées à la rue du Village-Suisse et à la rue Gourgas afin de poursuivre le dessin du parc existant,
- planter des arbres et arbustes d'essences végétales identiques à celles que l'on peut trouver dans le parc existant (noisetier, cornouiller, chêne, prunier...),
- signaler les entrées du parc par un système de plots teintés ayant un double rôle : délimiter les accès au parc et permettre un usage ludique (assise, jeux...),
- assurer le passage des vélos sur ces deux tronçons de rues raccordés au parc par un itinéraire guidé en limite du parc via des marquages afin d'éviter au maximum les conflits avec les piétons,

- mettre en place un couvert devant la sortie de l'école permettant de s'abriter du soleil/vent,
- remplacer les luminaires existants par des luminaires identiques à ceux déjà présents dans le parc,
- ajouter du mobilier urbain d'assise (fauteuils) devant la sortie de l'école,
- mettre en place des arceaux vélos en inox aux entrées du parc.

La Ville de Genève est ouverte à toutes propositions des associations sur l'aménagement provisoire de la rue du Village-Suisse.

Aujourd'hui, les plots de soutien récupérés de l'école provisoire ont été teintés en rouge et installés en limite de rue. Leur implantation pourra être modifiée quelques fois durant la période de transition, selon la demande des associations. La Ville va également agrémenter cet espace en mettant en place des bacs circulaires plantés, identiques à ceux installés actuellement à la rue Gourgas.

2 – QUESTIONS

QUEL EST LE DÉLAI DES TRAVAUX ?

L'autorisation de construire pour la rue du Village-Suisse est en force. Celle de la rue Gourgas est encore en instruction auprès de la Direction des autorisations de construire. La demande de crédit de travaux va être prochainement déposée auprès du Conseil municipal (début 2014). La réfection des collecteurs de la rue du Village-Suisse et certaines rues adjacentes est également prévue dans la demande de crédit. Ces travaux se feront en même temps que les travaux définitifs de l'extension du parc.

La décision revient ensuite aux conseillers municipaux d'accorder ou non le crédit pour ces travaux. Le délai estimé de retour de cette votation est de 12 mois environ (fin 2014). La Ville précise aux associations qu'elles peuvent demander à être auditionnées par la commission déléguée par le Conseil municipal.

QUE FAIRE POUR PRÉVENIR LES INTRUSIONS DES SCOOTERS DANS LE PARC ?

Le système de chaînes entre potelets n'a pas été retenu pour des questions de risques d'accidents et de maintenance. Un système de bornes amovibles sera installé à chacune des entrées du parc afin de permettre un accès aux ayants droit uniquement. La prévention des intrusions des 2-roues motorisés se fera via les nouveaux aménagements des entrées, la signalisation, la présence et l'utilisation du parc par les usagers et par des contrôles de la police municipale.

QUI A ACCÈS AU PARC ?

L'ensemble du parc est une zone piétonne. Seuls les ayants droit sont autorisés à y accéder (pompiers, service voirie, déchetterie, service espaces verts...). Les cycles eux peuvent circuler sur les tronçons anciennement rue Gourgas et rue du Village-Suisse uniquement.

COMMENT SERONT MARQUÉES LES LIMITES DU PARC AVEC LES RUES ?

Des plots de forme carrée et de couleur rouge marqueront les entrées du parc. Un panneau annoncera également le mot « Parc ». Une bordure marquera la séparation entre l'espace enrobé du parc et celui de la rue. Les trottoirs en limite du parc seront continus sans différence de hauteur de manière à supprimer l'effet visuel de rue. Le matériau de sol dans l'extension du parc sera identique et au même niveau que celui du parc existant afin d'affirmer la continuité.

DES URINOIRS SONT-ILS PRÉVUS ?

Ce dispositif n'a pas été envisagé dans l'extension du parc, un WC autonettoyant étant déjà présent. Actuellement, une campagne de réhabilitation des toilettes existantes est en cours de finalisation. Un 2^{ème} travail consistera à équiper les espaces manquants avec des WC autonettoyants. Mme Giraud interrogera le groupe de travail sur cette question des urinoirs.
HORS SÉANCE : cette option n'a jamais été retenue pour des questions d'hygiène et de nuisances olfactives.

L'EXTENSION DU PARC CÔTÉ RUE GOURGAS PERMETTRA-T-IL DE SUPPRIMER LA CLÔTURE INSTALLÉE LE LONG DE LA CASERNE DES POMPIERS?

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité prendra contact avec les pompiers dès que l'autorisation de construire sera accordée afin de leur proposer d'intégrer la bande enherbée située au pied de leur bâtiment dans le projet d'extension du parc afin de pouvoir ainsi supprimer la clôture séparative.

QUEL DISPOSITIF D'ENTRETIEN DU PARC EST PRÉVU ?

Il faut contacter le Service des espaces verts à ce sujet, ce sont eux qui sont en charge du parc. Le Service de l'aménagement urbain gère uniquement les extensions du parc sur le domaine public (rue du Village-Suisse et rue Gourgas).

Coordination enfants : yves.morel@mqj.ch; nathalie.viretseidl@bluewin.ch; silvio@mqj.ch

Association parents élèves : apej@ape-jonction.ch, jean-baptiste.bosshard@span.ch

Association d'habitants : ahj@romandie.com, toumi.isabelle@gmail.com

Directrice de l'établissement Mail/Carl-Vogt : colette.perrottet@edu.ge.ch

Annexe : Plan d'aménagement



Ville de Genève
 Département des constructions et de l'aménagement
 Service de plans et de l'urbanisme
 Rue de la République 127 Avenue
 CH-1202 GENEVE
 Tél. : 022 41 42 01
 Fax : 022 41 42 01

EXTENSION-DU-PARC-GOURGAS
 RUE-DU-VILLAGE-SUSSE-RE-GOURGAS

PROJET D'AMENAGEMENT
PLAN_MASSE
 N° de plan: 1/1

Architectes :
 Ville de Genève
 Service de plans et de l'urbanisme
 Rue de la République 127 Avenue
 CH-1202 GENEVE
 Tél. : 022 41 42 01
 Fax : 022 41 42 01

Urbanistes :
 Ville de Genève
 Service de plans et de l'urbanisme
 Rue de la République 127 Avenue
 CH-1202 GENEVE
 Tél. : 022 41 42 01
 Fax : 022 41 42 01

Ingénieur :
 Ville de Genève
 Service de plans et de l'urbanisme
 Rue de la République 127 Avenue
 CH-1202 GENEVE
 Tél. : 022 41 42 01
 Fax : 022 41 42 01

Urbanisme :
 Ville de Genève
 Service de plans et de l'urbanisme
 Rue de la République 127 Avenue
 CH-1202 GENEVE
 Tél. : 022 41 42 01
 Fax : 022 41 42 01

Projet :
 Ville de Genève
 Service de plans et de l'urbanisme
 Rue de la République 127 Avenue
 CH-1202 GENEVE
 Tél. : 022 41 42 01
 Fax : 022 41 42 01

Plan :
 Ville de Genève
 Service de plans et de l'urbanisme
 Rue de la République 127 Avenue
 CH-1202 GENEVE
 Tél. : 022 41 42 01
 Fax : 022 41 42 01